

Santé. Monoxyde de carbone : gare aux intoxications

Avec l'hiver, il est naturel de passer plus de temps chez soi et de chauffer son intérieur. Mais des appareils mal utilisés ou mal entretenus peuvent causer des accidents.

08/11/2016 à 08:00 par Administrateur

0
Partages

Facebook

Twitter

Google +

Email



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique. (@Amathieu Fotolia)

Son nom revient très régulièrement dans les faits divers. Le monoxyde de carbone a provoqué plus de 3 500 cas d'intoxication entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 mars dernier. Des accidents parfois sans gravité mais aussi des décès qui auraient pu être évités.

Inodore et invisible

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique totalement indétectable. Il est invisible, inodore, non irritant et provient de la combustion de matières organiques dans un environnement insuffisamment pourvu en oxygène. En clair, il peut être produit par tous les types de matériels de chauffage qui fonctionnent au fuel, au bois, au gaz, au charbon ou encore à l'éthanol. Il n'est donc pas étonnant que plus des trois quarts des intoxications aient lieu pendant la saison de chauffe, entre octobre et mars.

Le gaz a aussi la particularité de se reprendre très rapidement. Une fois inhalé, il pénètre l'organisme en se fixant aux globules rouges et perturbe l'apport d'oxygène vers les différents organes. En seulement une heure, il peut provoquer un coma, voire la mort.

Les précautions à prendre

Cependant, certains signes peuvent trahir sa présence. Des maux de tête, des nausées ou des vomissements font partie des premiers symptômes. Si plusieurs personnes présentes dans une même pièce les ressentent, le premier réflexe doit être d'ouvrir les fenêtres pour aérer. Il faut ensuite éteindre les appareils à combustion qui se trouvent à proximité, évacuer les lieux et appeler les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

Dans sa nouvelle campagne de sensibilisation, le ministère de la Santé rappelle que certaines précautions peuvent aussi être prises en amont :

- Pensez à faire vérifier et entretenir vos installations de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel.
- Les conduits d'évacuation comme les cheminées doivent être régulièrement entretenus.
- Même s'il fait froid, prenez au moins 10 minutes pour aérer votre logement.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air pour une ventilation optimale.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils.